

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°11-03

L'an deux mille onze,  
Le 15 février, à Metz

Date de convocation	13 janvier 2011
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

**Étaient présents :**

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Bernard DEKENS, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. SANVOISIN, M. Lionel LADOUCE, Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorff), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu un pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT

Objet de la délibération :

**REPRISE DU RESULTAT**

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2010 au budget primitif pour l'exercice 2011 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour :  
367 240,48 €
- Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un déficit reporté au compte 001 pour :  
127 201,11 €.

Le Président,

Jean-Paul BACHY

